

AVIS PUBLIC  
DÉPÔT DU RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE DE LA  
MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-HAM  
RÔLE 2019-2020-2021

---

Avis public vous est donné par la directrice générale et secrétaire trésorière de la Municipalité de Notre-Dame-de-Ham pour le rôle triennal d'évaluation foncière concernant les années **2019-2020-2021**, celui-ci étant déposé au bureau de la présente municipalité le 3 octobre 2018. Toute personne peut en prendre connaissance au bureau municipal, durant les heures d'ouverture régulières.

Conformément aux dispositions de l'article 74 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, l'avis est également donné à toute personne qui a un intérêt à contester l'exactitude, la présence ou l'absence d'une inscription à ce rôle, relativement à un bien, dont elle-même ou une autre personne, est propriétaire, peut déposer une demande de révision prévue par la section I du chapitre X de cette loi.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

- Être déposée avant le 1<sup>er</sup> mai 2019 (**au plus tard le 30 avril 2019**);
- Être déposée à l'endroit suivant ou y être envoyée par courrier recommandé :

MRC d'Arthabaska  
150 Notre-Dame Ouest  
Victoriaville (Québec) G6P 1R9

- Être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à l'endroit ci-dessus indiqué;
- Être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement 137 de la MRC d'Arthabaska et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

Donné à Notre-Dame-de-Ham, ce 10 octobre 2018.

Christiane Leblanc, directrice générale et secrétaire trésorière